

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - HALTE AU DEMARCHAGE PAR TELEPHONE !

Categories: [À la une !](#), [Actualités ADC FRANCE](#), [Télécommunication](#), [Téléphonie fixe](#), [Téléphonie mobile](#)

Tags: [Actualités](#), [Conseils](#), [Scandale](#)



ACTION NATIONALE

Nous avons constaté un accroissement considérable de démarchage téléphonique non sollicité. Plus de 75 % des consommateurs sont concernés ! L'ADC France agit.

Devant cette situation inacceptable, nous avons effectué des recherches. Elles nous ont permis de constater que 27 sociétés étaient à l'origine de trouble important.

Il s'agit des numéros autorisés pour le démarchage par téléphone commençant par 01 62, 02 70, 03 77, 04 24, 05 68 ou 09 48 gérés par l'ARCEP.

Celle-ci attribue les numéros sur demande pour une durée variable moyennant une redevance annuelle par numéro de 2 centimes.

Quatre d'entre-elles représentent plus de 65 % des appels dont deux près de 40 %

Devant cette situation, nous proposons aux consommateurs une action simple consistant à nous communiquer sur une page spéciale intitulée « les actions collectives de l'ADC France » les numéros reçus sur une période d'un mois.

Il est créé à partir de ces informations des mails qui seront envoyés par nos soins aux sociétés

qui ont effectué le démarchage pour demander le retrait des numéros de téléphone de leur liste ou de celles de leurs clients.

L'article explicitant notre action est consultable avec le lien ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/telephonie-mobile/halte-au-demarchage-telephonique-non-sollicite-notre-action/>

Nous n'acceptons plus cette action commerciale agressive qui perturbe l'utilisation de notre téléphone.

CONTACT PRESSE : 03 62 02 11 15

Mail : telephone@adcfrance.fr

